



AUTOMNE 2017 - HIVER 2018

WWW.CARAVELLES.CA

Document d'inscription

AUTOMNE-HIVER 2017-2018

Une nouvelle saison va bientôt commencer ! Il est important de préciser que lors de chaque saison automnale, votre enfant gradue de catégorie (ex : Un joueur U-8 en été 2017, devient un U-9 en automne 2017).

Vous trouverez plus bas les informations pour les inscriptions, selon le groupe d'âge du joueur ou de la joueuse.

Nous vous informons que selon l'article 35.9.1 des « Règles de fonctionnement » de la Fédération de Soccer du Québec, le club est maître et responsable de l'utilisation de son effectif.

Seniors (nés avant 2000)

- **Senior (niveaux A et AA, ligue LSQM)**

Nous espérons grandement la continuité de nos équipes été-hiver lors de la saison hivernale.

Il n'y a pas de camp de sélection pour les équipes Senior.

Inscription forfait « Équipe »

Minimum 10 joueurs, maximum 21 joueurs autorisés par la ligue.

Prix : 3400\$ par équipe avec un responsable d'équipe en charge de la gestion de l'équipe.

Chaque joueur devra fournir une fiche d'inscription au responsable d'équipe, lequel sera le seul à communiquer avec le club.

Une équipe ne sera pas inscrite tant que nous n'aurons pas au moins 10 fiches d'inscription remplies et reçu le montant de 3400\$.

Date Limite d'inscription, le 15 septembre 2017.

Comment s'inscrire ?

Chaque joueur doit obligatoirement compléter une fiche d'inscription et ce, pour chaque saison. Si la personne à inscrire n'est pas répertoriée (c.à.d. première inscription à vie), **elle doit présenter sa carte d'assurance maladie (ou une photocopie) et une preuve de résidence* pour identification.**

À noter que chaque chèque sans provision entrainera des coûts supplémentaires de 40 \$.

**Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

En personne

- À partir du **5 septembre 2017**, à la réception du club du lundi au vendredi de 11 h à 17 h.
Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles daté du jour de l'inscription (nom de l'enfant sur le chèque)** ou en argent comptant.

*** Chaque chèque sans provision entrainera des coûts supplémentaires de 40 \$.**

Par la poste

Nous faire parvenir au 930, avenue Roland-Beaudin, Québec (Québec), G1V 4H8, la fiche d'inscription avec une preuve de résidence* et une photocopie de la carte d'assurance maladie (si membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), ainsi que le paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles daté du jour de l'inscription** (merci d'indiquer le nom de votre enfant au bas du chèque). **Tout dossier incomplet sera mis en attente.**

Une confirmation vous sera envoyée par courriel, dans un délai de deux semaines suite à votre envoi postal. Il est très important de bien vérifier la réception du courriel, sinon, communiquez directement avec le club à ecrire@caravelles.ca. **Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription.**

**Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

Photo de passeport

Vérifiez sur le formulaire d'inscription si la notice PHOTO est indiquée à côté de la catégorie d'inscription (U-9 à U-18 A et AA, Senior, O-35 et U-9 à U-18 LSRQ). Si tel est le cas, c'est qu'une photo de passeport est demandée pour cette catégorie.

- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire effectue **sa première inscription** à un **club de soccer du Québec**, sa photo doit être prise*.
- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire jouait aux Caravelles mais n'a jamais pris de photo, cette dernière doit être prise*.
- Si le joueur provient d'un autre club, il doit passer à son ancien club pour y récupérer son passeport (si possible), puis venir le remettre au bureau des Caravelles avant le **23 septembre 2017**, sans quoi il ne pourra participer aux premiers matchs.
- Pour les inscrits possédant déjà un passeport (photo) au Club Caravelles (Été 2016 et plus), veuillez consulter la liste des joueurs qui doivent prendre une nouvelle photo de passeport sur notre site internet, au www.caravelles.ca, à partir du 1^{er} septembre 2017.
- Pour les inscrits possédant déjà un passeport à l'été 2017, le même sera récupéré par le club pour la saison hivernale.

À noter que le club Caravelles exige, que tout joueur inscrit dans la catégorie U-9 et plus doit obligatoirement prendre sa photo plus (selon les indications plus haut, selon le niveau). Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery se déresponsabilise pour tout passeport qui ne sera pas prêt pour une photo non-prise.

La photo de passeport doit être envoyée par courriel à l'adresse ecrire@caravelles.ca (photo du visage sur fond blanc). Le club peut refuser la photo si elle ne convient pas aux standards. La date limite est le 6 octobre 2017.

Habit d'équipe

Lorsqu'un joueur s'inscrit, il accepte de se conformer à la règle du port de la tenue du club. Un **gilet de match sera prêté** pour la saison automne-hiver, et devra être obligatoirement restitué à son entraîneur à la fin de celle-ci. En cas de non-restitution, le joueur sera automatiquement suspendu au niveau provincial.

Les chandails de match doivent être lavés à la machine à l'envers, et portés uniquement pour les parties (sauf pour les Novices).

Chaque joueur doit se prévaloir de souliers à crampons et protège-tibia. De plus, voici le reste de l'équipement demandé pour chaque catégorie d'âge :

U-9 à U-18 (A et AA), Senior et O-35 : Bas et shorts officiels verts de match (obligatoire) + Gilet de match du club

Vous pouvez acheter les shorts et bas officiels de match ainsi que tout autre matériel nécessaire chez Influence Sport au 5175-1 Boulevard de l'Ornière ou en ligne au <http://influencesport.com/categorie-produit/articles-promotionnels-caravelles/> ; **pour les catégories concernées, les bas et shorts officiels sont obligatoires.** Un joueur qui ne respecte pas cette règle se verra refuser la participation aux matchs. Le matériel n'est pas en vente au club.

Communications

Afin de rester informé des activités du club, nous vous suggérons fortement de vous inscrire aux nouvelles de notre site internet ainsi que d'aimer notre page Facebook.

<http://caravelles.ca/> 

<https://www.facebook.com/socccaravelles> 

Nos informations sont transmises via notre site internet, ou par courriel. La Fédération de Soccer du Québec (FSQ) reconnaît le courrier électronique comme document officiel de correspondance. Il est donc **obligatoire** de fournir une adresse courriel **valide et lisible** lors de votre inscription.

Informations complémentaires

- **Politique de remboursement :**

Informations disponibles au : www.caravelles.ca, section NOTRE CLUB

- **Politique d'aide financière :**

Nous avons un programme d'aide financière pour les familles défavorisées, vous trouverez toutes les informations via le lien : <http://caravelles.ca/notre-club/formulaires-politiques/>

- **Lunette de sport obligatoire**

Pour les joueurs et joueuses qui doivent porter des lunettes de vue sous prescription, uniquement.

La fédération de soccer du Québec rend obligatoire le port des lunettes de sport dès la saison hiver 2015-2016 et ce, pour tous les joueurs qui participeront à des activités dans la Ligue de soccer élite, la Ligue de développement, la Ligue de soccer Québec Métro et la LSRQ (joueurs U-8 et plus). Les arbitres vérifieront dorénavant les lunettes des joueurs afin que le règlement soit appliqué (obligation émise par la compagnie d'assurance). Seules les lunettes de sport sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les portent que pour les autres joueurs.



Un joueur ou une joueuse désirant porter out de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices. Le plastique doit être incassable et la monture doit être entièrement recouverte et attachée.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir davantage sur l'application de ce règlement.

- **Budget d'équipe**

Aucune participation au budget de l'équipe (tournois ou autres activités) ne pourra être demandée au club. Ceci est la responsabilité de chaque équipe. Les transports en bus sont à la charge des équipes.

Merci!

- **Bénévoles**

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider pour les activités spéciales, les journées d'ouverture et de fermeture, pour le Festival etc. Cette aide est indispensable et nécessaire au bon fonctionnement du Club. Peu importe le nombre d'heures qu'il vous est possible de donner, contactez-nous au ecire@caravelles.ca pour y laisser votre nom et nous vous contacterons pour plus de détails. Merci en avance !

- **U-05, U-06... O-35, qu'est que ça signifie? ???**

Le "U" et le "O" viennent des mots **Under** et **Over**. C'est la dénomination officielle de la [FIFA](http://www.fifa.com) (Fédération Internationale Football Association) pour catégoriser les joueurs de soccer selon leur âge au cours de l'année civile. La catégorie **U-05** signifie donc 5 ans et moins à partir du premier janvier. La catégorie **O-35** signifie 35 ans et plus au cours de l'année courante.

- **Prévention des commotions cérébrales**

Nous vous invitons à consulter la section réservée à la prévention des commotions cérébrales sur notre site internet dans la section entraîneur, conseils santé.

- **Reçus pour impôts**

Les reçus seront disponibles, pour la saison été 2017 ainsi que la saison Automne-Hiver 2017-2018 sur notre site web dès la mi-janvier 2018. Cette démarche est la même depuis plusieurs années au Club Caravelles. À noter que pour les gens inscrits au programme annuel, le montant total payé sera réparti sur les années d'imposition 2017 et 2018.

CAISSE DES JARDINS DE SAINTE-FOY

Commanditaire principal du Club de Soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery

**Faire parvenir votre fiche d'inscription et les documents
demandés au :**

Club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery

930 Avenue Roland-Beaudin

Québec (Québec) G1V 4H8

Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription